

COMPTE RENDU - Comités Techniques Locaux des 09 et 17/01/2014

Les représentants FO DGFIP 85 présents pour ce CTL :
Sébastien BENARD, Samuel CHRISTINE, Sébastien LIEVRE,
Marcel NAVARRO, Williams PILLET et Philippe VALOT

Quelques extraits de notre déclaration liminaire :

Tout d'abord, les représentants FO souhaitent revenir sur leur non-participation à la première convocation de ce CTL le 9 janvier dernier. Comme vous le savez, nous dénonçons depuis de nombreuses années cette politique d'austérité qui a pour principale conséquence de supprimer des milliers d'emplois dans notre administration, sans se soucier des conséquences dramatiques qui en découlent sur l'exercice de nos missions et sur la santé de tous vos collaborateurs. Il n'est pas dans nos orientations syndicales de boycotter systématiquement le Comité Technique, instance où, devant les représentants des agents des Finances Publiques, le Directeur doit venir expliquer ses orientations, ses méthodes, ses réformes et ses décisions.

Vous avez convoqué ce comité technique local pour recueillir l'avis des représentants du personnel sur la déclinaison en Vendée du volet emplois du projet de Loi de Finances pour 2014, mais aussi sur la départementalisation de la gestion des procédures collectives au sein des PRS.

Nous vous demanderons également de nous faire le point sur le déploiement des Centres de services bancaires pour l'activité de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations et des conséquences concrètes sur les agents exerçant actuellement cette activité à La Roche / Yon.

Toutes ces suppressions d'emplois auront inévitablement une influence négative sur les conditions de travail comme d'exercice des missions au cours de l'année 2014. Il est bien évident que la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la Direction Générale des Finances Publiques fait l'objet de la désapprobation des personnels : absence de cohérence, absence de lisibilité, absence de responsabilité sont autant de faits à porter au passif de la Direction Générale...

- Vous trouverez l'intégralité de notre déclaration liminaire sur notre site internet. -

FORCE OUVRIERE revendique :

- * L'arrêt des réorganisations, redéploiement et restructurations des services et du réseau comptable,**
- * L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et de la démarche stratégique,**
- * La restitution des emplois supprimés, seule garantie pour l'amélioration des conditions de travail.**
- * Le maintien du Statut Général de la Fonction Publique, des statuts particuliers et l'abandon du rapport PECHEUR.**

Les représentants des 4 organisations syndicales élus en CTL ont unanimement boycotté la première convocation du 09/01/2014 afin de dénoncer cette politique continuelle de suppressions d'emplois.

Lors de cette 2ème convocation, les élus SOLIDAIRES ont de nouveau boycotté ce CTL.

L'ordre du jour est inversé à la demande de la CGT qui ne souhaitait pas aborder avec la Direction la situation des emplois en Vendée, ce point a donc été abordé en fin de séance après le départ de la salle des élus CGT.

*** DEPARTEMENTALISATION DES PROCEDURES COLLECTIVES :**

Le suivi des procédures collectives sera à compter du 01/09/2014 assuré par le PRS, ce qui nécessite selon la Direction un transfert d'emplois vers ce service. La Direction estime à 3,75 emplois cette activité. Dans un premier temps, 2 cadres B seront transférés des SIE de La Roche / Yon vers le PRS. Un cadre A du PRS participera également à la prise en charge de cette activité. La Direction fera un bilan et ajustera les effectifs si nécessaire. Le stock des procédures restant dans les services sera enlevé progressivement.

Vote des OS : vote unanime CONTRE (FO + CGT + CFDT)

Alors que la Direction estime à 3,75 emplois l'exercice de cette activité, seuls 2 emplois sont créés au PRS... Ce transfert diminue l'effectif des SIE de 2 cadres B à temps plein pour un temps de travail évalué par la Direction à 0,5 par poste. De plus, ce transfert d'activité risque d'accélérer les suppressions d'emplois dans les autres services du Département.

*** PONTS NATURELS 2014 :**

3 ponts naturels sur les 5 possibles en 2014 sont proposés dans les documents transmis par la Direction, à savoir :

* le 02/05/2014

* le 09/05/2014

* le 26/12/2014

Notre position est conforme à celle de l'an passé : même si nous considérons ces ponts naturels comme étant des congés imposés pour les personnels, il n'en demeure pas moins qu'une grande majorité d'agents y est favorable car il est toujours difficile de trouver des volontaires dans les services pour venir travailler ces jours là.

Nous avons fermement insisté auprès de Mr Cérés pour qu'il accepte de modifier les dates proposées, nous souhaitons qu'il nous accorde un autre pont naturel, celui du 30/05/2014. Nous avons proposé au Directeur d'échanger le 09/05/2014 contre cette date mais il n'a rien voulu savoir malgré nos multiples arguments (fin de campagne IR, etc...).

Il est resté ferme sur ses positions, contrairement à ce qui a pu se passer dans d'autres départements ou d'autres directions locales ont accepté une discussion sur le choix des dates... Nous avons également proposé à la Direction de prendre exemple sur le Vaucluse ou le service RH interroge tous les personnels sur le choix des dates en amont du CTL afin de tenir compte de leur avis. Là encore Mr Cérés n'a pas voulu entendre cette idée qui pourtant serait une bonne chose...!

Le seul engagement positif que nous avons obtenu de Mr Cérés concerne le pont naturel du 02/01/2015 pour lequel il est estimé qu'il est prématuré de se prononcer, néanmoins nous avons obtenu un accord de principe pour cette 4ème date.

Vote des OS : CONTRE (CGT) et ABSTENTION (FO + CFDT) devant le refus du Directeur de discuter des dates...

RECAPITULATIF DES PONTS RETENUS : Vendredi 02/05/2014 Vendredi 09/05/2014 Vendredi 26/12/2014
Vendredi 02/01/2015 (accord de principe, à confirmer plus tard...)

*** SITUATION DES EMPLOIS – DECLINAISON LOCALE DES EMPLOIS SUPPRIMES :**

TOTAL DDFIP VENDEE	FILIERE GESTION PUBLIQUE	FILIERE FISCALE
- 1 AFIPA		- 1 AFIPA
- 1 IP		- 1 IP
- 3A	- 1 A	- 2 A
- 2 B	- 1 B	- 1 B
- 9 C	- 5 C	- 4 C
- 16 emplois	- 7 emplois	- 9 emplois

(FF : FILIERE FISCALE et FGP : FILIERE GESTION PUBLIQUE)

-1 AFIPA FF (Direction) et -1 IP FF (Direction), postes vacants supprimés.

-1 A , -3 B , -1 C FGP (Direction) : les 3 emplois B correspondent au transfert du service bancaire de la CDC vers Rouen (Les collègues concernés bénéficieront des nouvelles règles de gestion, à savoir qu'ils peuvent suivre leur activité s'ils le désirent ou bénéficier d'une réaffectation sur leur résidence administrative actuelle à la Roche / Yon, y compris en surnombre). Les 2 autres emplois A et C seront supprimés lors d'un prochain départ (promotion, retraite, mutation).

-1 A FF (BDV vers DIRCOFI).

-1 A FF (Direction), emploi à supprimer lors d'un prochain mouvement de personnel.

-1 B FF (BCR), emploi à supprimer lors d'un prochain mouvement de personnel.

-1 B FF (PCE sud-est), départ en retraite non remplacé.

+1 B FF (SIP Fontenay)

-1 B FF (SIE Roche nord) /

-1 B FF (SIE Roche sud) / Transfert des procédures collectives au PRS

+2 B FF (PRS) /

-1 C FF (SIP Challans) /

-1 C FF (SIP La Roche) / Emplois à supprimer lors de prochains mvts de personnels

-1 C FF (SIE Challans) /

-1 C FF (SIP-SIE Fontenay) /

Noirmoutier : +1 B , -1 C (FGP) /

La Chataigneraie : +1 B , -1 C (FGP) / Opérations de régularisation afin de faire coller

Maillezais : +1 B , -1 C (FGP) / les effectifs réels et les effectifs implantés

Moutiers Les Mauxfaits : +1 B , -1 C (FGP) /

Côte de Lumière : -1 B (FGP) / correspondant à l'activité de recouvrement de la TU

Saint Gilles Croix de Vie : -1 B (FGP) /

Vote des OS : CONTRE (FO + CFDT) , la CGT ne votant pas ayant quitté la salle

Depuis 2005, c'est un total de 137 suppressions d'emplois au plan départemental, que supporte les deux filières !!!

*** QUESTIONS DIVERSES :**

- Paiements en numéraire désormais limités à 300€ : Nous expliquons que cette mesure va certes limiter l'encaisse dans les services mais qu'elle va aussi avoir des conséquences négatives sur nos relations avec les usagers, notamment ceux suivis en contentieux. Le risque d'agressions verbales et physiques va s'accroître avec cette règle. Mr Mougin nous explique que les chefs de service doivent donner des consignes de souplesse aux caissiers sur l'application de cette règle et veiller à ce que ceux-ci puissent s'adapter à la situation. Celui-ci s'engage à adresser rapidement un message en ce sens aux chefs de service pour assouplir cette règle en fonction des situations rencontrées.

- Difficultés professionnelles et/ou relationnelles (souvent dues à des sous-effectifs) : Nous évoquons la situation de plusieurs services en situation difficile afin d'alerter la Direction et d'exiger des solutions. La seule réponse de la Direction pour aider ces services est l'affectation prioritaire de membres des équipes de renfort (EDRA et ERD).

- Travaux au CDI du Château d'Olonne : l'appel d'offre vient d'être passé. Le planning comprend 2 mois d'étude et 6 mois de travaux. Ils pourraient débuter en juin pour un transfert des 2 trésoreries en fin d'année. Concernant le déménagement des trésoreries, Mr Cérés nous confirme qu'un déménageur effectuera la prestation. Nous expliquons à la Direction qu'une aide supplémentaire sera certainement nécessaire pour préparer les cartons et aider les collègues à se réinstaller (mise en place des archives, etc...).

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER, NOTRE SITE INTERNET : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>